

GREVE DES PERSONNELS DE SURETE AEROPORTUAIRE

COMMUNIQUE

La CFTC-Police dénonce le recours aux effectifs de la police nationale pour pallier les incidences de la grève des personnels de sûreté aéroportuaire.

Le droit de grève est un droit inaliénable et le dialogue social devrait s'imposer comme le seul préalable.

Mais aujourd'hui, l'avidité économique prime sur tout aspect humain et social.

Alors, quand la situation se fige, voilà maintenant la nouvelle solution, on remplace le gréviste par le policier.

A savoir tout de même que les agents de sûreté aéroportuaire bénéficient de formations et de qualifications spécifiques mises en pratique lors des différents contrôles qu'ils effectuent, notamment pour déceler des produits illicites, des armes de toute nature ou encore des matières explosives.

La CFTC-Police rappelle également que la France est toujours sous le régime du plan vigipirate rouge.

La CFTC-Police tient à sensibiliser fortement tant le gouvernement que les usagers des transports aériens sur le fait que les policiers, transformés au pied levé en ersatz des personnels de sûreté aéroportuaire, ne sont pas détenteurs des qualifications précitées.

Dans ces conditions, la CFTC-Police interpelle le Ministre de l'Intérieur aux fins de connaître sa position si d'aventure une erreur d'appréciation lors de ces contrôles emportait des conséquences regrettables.

De même, la CFTC-Police invite les policiers concernés à faire preuve de la plus grande vigilance car, si erreur il y a, pour elle, les lampistes potentiels sont déjà désignés.

Pour la CFTC-Police, la question qui se pose désormais est de savoir si les policiers n'auront pas vocation, dans un proche avenir, à se substituer aux cheminots, aux pompiers, aux personnels de santé, aux postiers ou encore aux éboueurs, toutes ces professions assurant s'il en est un service public.

Par contre, la CFTC-Police est tout à fait consciente que les policiers, eux, ne trouveront jamais personne en remplacement. Comme il est tout aussi vrai qu'ils ne disposent pas du droit de grève.

La CFTC-Police condamne sans réserve cette méthode à l'emporte pièce, faisant fi en fonction du moment des règles élémentaires de sûreté et de sécurité. La police nationale se voit une fois de plus déconsidérée de par son grimage en agence intérimaire.

Paris, le 22/12/2011.

Le Bureau National